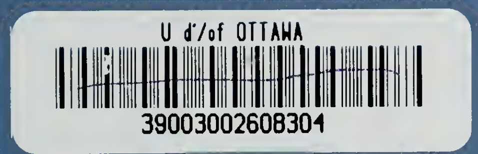

U d'/of OTTAWA
39003002608304

16/2/70

ROUEN AU XVII[e] SIÈCLE

PAR JACQUES GOMBOUST.

1655.

TIRÉ A CENT EXEMPLAIRES,

TOUS SUR PAPIER GRAND RAISIN DE HOLLANDE.

N° 23.



Gravé en 1820 par Melle Espérance Langlois — D'après Israel Silvestre, vers 1650

Rouen au XVIIe siècle.

ROUEN

Au dix-septième Siècle

Par JACQUES GOMBOUST

Ingenieur du Roi, en 1655

PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE SUR QUELQUES ANCIENS PLANS DE ROUEN
ET SUR LA POPULATION DE CETTE VILLE A DIVERSES ÉPOQUES

PAR ÉDOUARD FRÈRE

Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen,
de la Société des Antiquaires de Normandie et de Londres, etc.



ROUEN, Auguste LE BRUMENT, libraire-éditeur.

PARIS, Jules TARDIEU, libraire-éditeur.

M DCCC LXI.

INTRODUCTION.

NOTICE

SUR

QUELQUES ANCIENS PLANS

DE ROUEN.

Transformation de plusieurs quartiers de la ville.

Dans tous les temps, et dans tous les lieux où l'intelligence a reçu d'heureux développements, un intérêt puissant s'est attaché aux choses passées et aux choses prêtes à passer. Le vieux Rouen, dont les transformations graduées ont successivement appelé l'attention des érudits, inspire en ce moment une curiosité croissante; chaque jour voit disparaître des vestiges de son antiquité; des quartiers tout entiers sont renouvelés, de larges voies remplacent des rues

tortueuses ; l'air va circuler par ces vastes espaces, et la salubrité s'établir là où tant de générations n'ont respiré qu'à grand'peine. La population rouennaise salue avec joie cette splendeur nouvelle que le zèle actif, dévoué, et intelligent de son administration actuelle a pu seule obtenir.

Quelques personnes, cependant, trouvent un côté fâcheux à ces changements qui modifient si profondément la physionomie de la ville. Ce sont, on le reconnaît, des changements d'un haut intérêt pour le bien-être général, mais le pittoresque, si différent qu'il soit du confortable, a beaucoup de charme pour les artistes ; les antiquaires ne sauraient, eux non plus, voir sans émotion s'altérer ce type caractéristique de cité du moyen-âge, que notre vieux Rouen avait à un si haut degré ; nous comprenons donc qu'artistes et antiquaires, gardant un pieux souvenir du Rouen d'autrefois, regrettent certains restes de son glorieux passé, et multiplient leurs recherches pour en conserver la chère mémoire.

Il nous semble, d'ailleurs, que l'admiration pour les belles créations de ce passé, et une

éclatante justice rendue aux merveilleuses transformations opérées dans le temps présent, sont des sentiments qui peuvent aisément se concilier. Nous possédons encore à Rouen la plupart des œuvres éminentes du moyen-âge; nous voyons l'art moderne les compléter habilement; nous sommes témoins du soin scrupuleux que l'on met à les restaurer. On s'applique à faire durer pendant bien des siècles encore les beautés de l'ancienne ville; les laideurs des anciens quartiers auront seules, ou presque seules, reçu une sensible atteinte; tout ce qui méritait d'être conservé et qui a pu l'être, l'a été. On peut donc, en toute assurance, et sans aucun scrupule, rendre hommage à la pensée régénératrice qui a su décider ces immenses travaux, et leur donner une rapide impulsion.

Mais en même temps que nous faisons cette profession de foi, nous tenons à exprimer ici, une fois de plus, notre sympathie pour les patients travaux de l'archéologie. Nous, qui sommes un peu de cette famille des archéologues, et qui nous en vantons, nous avons tout récem-

ment pris un vif plaisir à parcourir le Rouen d'il y a deux ou trois cents ans, à nous promener dans ses anciens quartiers, et à ranimer ainsi en quelque sorte, *de visu*, la connaissance théorique que nous avions de ce Rouen tel que l'ont habité nos pères. Cette étude que nous venons de faire en comparant les plans de la ville de Rouen, levés à différentes époques, a remis sous nos yeux ce que nous appellerons l'histoire matérielle de ses agrandissements successifs.

Plan de Rouen, par Belleforest, 1575.

Le nombre des anciens plans de notre cité est assez considérable. Parmi ces plans, nous en avons particulièrement remarqué deux : celui de Belleforest dans le XVI[e] siècle, et celui de Gomboust dans le XVII[e]. Belleforest, dans sa *Cosmographie universelle* (1), imprimée en 1575, mais évidemment composée dès 1570, renferme le plus ancien plan de Rouen que nous connaissions, les précieux dessins de Jacques Le Lieur devant être considérés plutôt comme vues que comme

(1) *La Cosmographie universelle de tout le monde;* Paris, Nic. Chesneau, 1575, 2 vol. in-f°. Le privilége du Roi remonte au 22 mai 1572.

plans. Le plan de Belleforest, gravé sur bois, et intitulé : *Le Povrtraict de la ville de Roven*, se trouve au tome Ier, col. 99 et 100 de l'ouvrage précité ; il a 0,36 cent. de large, sur 0,27 cent. de haut. L'intelligent éditeur de l'*Histoire et Chroniqve de Normendie*, Martin Le Mesgissier (édition de 1578), et celui du *Théâtre des cités du monde*, Georges Bruin (Cologne ou Bruxelles, 1572-1618), ont reproduit ce même plan : le premier, sur une plus petite échelle, et sur bois ; le second, sur la même échelle, et sur cuivre (1).

Belleforest, continuateur de Munster, géo-

(1) Indépendamment du plan de Rouen, colorié (0,37 cent. de large sur 0,30 cent. de haut), la Cosmographie de Bruin renferme une intéressante vue de Rouen, coloriée (0,46 cent. de large sur 0,15 cent. de haut), et gravée d'après Georges Hoefnagle. Le pont de pierre était alors rompu. Dans le plan de la ville, les arches tombées sont remplacées par des arches en bois.

Parmi les vues de Rouen du XVIe siècle, nous rappellerons celles que renferment les Entrées, à Rouen, de Henri II (1551) et de Henri IV (1599), et surtout les dessins coloriés de Jacques Le Lieur, exécutés en 1525 pour son manuscrit du *Livre des Fontaines*. Parmi ces derniers, on remarque une vue générale et panoramatique de Rouen, prise de Saint-Sever, ayant 1 mèt. 41 cent. de long sur 0,63 cent. de haut. Elle est déposée,

graphe instruit et puisant aux meilleures sources, a consacré à la Normandie vingt-six feuillets de son tome Ier (col. 80-131), et quatre plans de villes, à savoir : Rouen, Dieppe, le Havre et Caen. Pour ce dernier, il reçut quelques notables renseignements de Ch. de Bourgueville, historien qui, dans ses *Recherches et Antiqvitez de la province de Neustrie*, constate que Rouen occupait dans le royaume le second rang. Pour justifier ce titre de grandeur et d'opulence, il rapporte que, durant les guerres que François Ier eut à soutenir contre Charles-Quint, les habitants fournirent au roi de France mille hommes de pied dont ils payèrent la solde durant trois mois :

---

sous verre, dans une des salles du Secrétariat, à l'Hôtel-de-Ville.

Vers le temps du siége de Rouen par Charles IX, en octobre 1562, il a été fait une vue qui en représente les diverses opérations. Gravée sur bois et coloriée, elle est divisée en 2 feuilles, qui offrent dans leur ensemble 0,42 cent. de haut sur 0,53 cent. de large. Cette vue est intitulée : *Le vary* (sic) *povrtraict de la ville de Roven : assiegee et prise par le roi Charles* 9. Une relation du siége, au bas de laquelle on lit : *Imprimee a Paris pour Mathurin Breuille*, est placée, en forme de légende, à droite du plan. Bien qu'assez grossièrement faite,

ces troupes s'appelèrent *les mille hommes de Rouen* (1).

Importance commerciale du port de Rouen dans le XVI[e] siècle.

Ce que Belleforest dit du trafic de la ville de Rouen et de son importance commerciale, en ce temps peu éloigné, cependant, du moment où le fléau de la peste et les dissentions religieuses avaient diminué tous les éléments de prospérité, dénote un état florissant. L'heureuse position géographique du port de Rouen était sans doute l'une des causes de cet état. Il nous a paru qu'on verrait dans le passage extrait de Belleforest un document historique intéressant, et nous le transcrivons ici : « La ville de Roüen, laquelle « est en assiete fort plaisante et bien placee, « ayant a son Orient deux petites riuières qui

---

puisque, par la gravure et le coloriage, elle serait aujourd'hui classée dans l'imagerie, cette planche n'en est pas moins extrêmement curieuse pour l'histoire de notre ville. Il y a lieu de croire qu'elle a été exécutée pour servir à l'intelligence de la relation suivante du siége de 1562 : *Discours certain contenant ce qui aduint au temps que le siege estoit deuant la ville de Rouen, le tout fidellement continue iusques a la fin dudict siege*; Lyon, Benoist Rigaud, 1563, pt. in-8 de 4 ff.

(1) Bourgueville, *Recherches*, etc.; Caen, 1588, p. 30. — Huet, *Origines de la ville de Caen ;* Rouen, 1706, p. 146.

« l'arrousent, et passent a trauers de la ville,
« à sçauoir Robec, et Aubette, et vers le Midy,
« la grande et fameuse riuière de Seine....
« Quant a la marchandise, l'aise de la riuiere
« et le canal d'icelle capable de gros nauires,
« et le voisinage de la mer l'a tellement rēdue
« abōdante à Roüen, qu'il n'y a auiourd'huy
« ville en Europe plus hantee de marchans, ny
« où les citoyens soyēt plus experimētez au
« trafic tāt par mer que par terre que sont ceux
« de Roüen, qui facent plus beaux voiages,
« ni plus loingtains soit en Occident, ou pas-
« sant l'Equateur iusques aux Indes, et où il ait
« plus grand nombre de sages, experimentez, et
« sçauans Pilotes pour le fait du nauigage,
« cōme (a dire la vérité) les Normās tiēnēt cela
« presque pour naturel, tant pour estre voisins
« de la mer, que pour la lōgue pratique qu'ils
« en ont faite, que pour le tenir en héritage,
« laissé de pere en fils par leurs ancestres les
« Noruegiens, et Normans sortis de Scandi-
« nauie. » (*Norm.*, col. 93.)

Un éloge plus brillant encore et plus développé

des prospérités de Rouen, se trouve dans le texte que Gomboust a joint à son grand plan de cette ville, publié en 1655, et nous nous hâtons d'y arriver.

Ingénieur habile et érudit, graveur non moins distingué, Jacques Gomboust, relevant avec une exactitude scrupuleuse, quartier par quartier, et sur une grande échelle, le plan géométral de la ville de Rouen au milieu du XVIIe siècle, a composé, en quelque sorte, dans une topographie rétrospective, une histoire des plus curieuses et des plus intéressantes. Nul n'a porté autant de rigueur et de précision dans ses indications; nul n'a travaillé avec autant d'ardeur et de zèle pour présenter l'état de la capitale de la Normandie au commencement du règne de Louis XIV.

Plan de Paris, par Gomboust, 1652.

Trois années auparavant, c'est-à-dire en 1652, Gomboust avait exécuté un plan de Paris qui passe pour le plus exact et le plus remarquable qui ait été publié sur cette grande métropole, au XVIIe siècle. Au dire de M. Bonardot, qui a fait une étude particulière des vieux plans de Paris, l'exactitude de ce plan l'a rendu digne de servir

de base, pendant près d'un siècle, à tous les plans postérieurs. Le même iconographe, dans sa notice sur M. Gilbert (l'auteur des monographies de la cathédrale de Rouen et de l'église de Saint-Ouen), rapporte l'extrait d'une lettre que celui-ci lui écrivait en mars 1851, au moment où il faisait imprimer ses *Etudes sur les plans de Paris* (1). « Il paraît, d'après la mention que fait « de ce plan Daniel Huet (2), que Gomboust était « ingénieur des fortifications de France et gra- « veur. C'est en cette double qualité qu'il a relevé « l'excellent plan de Paris dont nous possédons « des épreuves, et qu'il l'a gravé lui-même; « l'exécution du cartouche, représentant les mai- « sons royales, fut confiée à Abraham Bosse, « graveur contemporain. Les magistrats de la « ville de Rouen s'adressèrent à Gomboust pour « lever le plan de cette ville, qu'il grava éga- « lement (3). Enfin, par suite du nouveau succès

---

(1) Paris, Deflorenne, 1851, in-4°.

(2) *Origines de Caen*, p. 145.

(3) Nous avons cherché en vain, dans le registre des délibérations de la municipalité de Rouen (ann. 1647-55), une décision prise à ce sujet.

« que lui mérita la publication du plan de Rouen, « les échevins de Caen chargèrent le même artiste « d'un travail semblable pour leur ville. » Le plan de Paris, composé de neuf feuilles et d'un texte explicatif, est devenu extrêmement rare. A la vente de M. Gilbert, un exemplaire de ce plan a été adjugé au prix de 450 fr. Cette excessive rareté a décidé la Société des Bibliophiles français à en faire faire la reproduction en 1858 (1).

Plan de Rouen par Gomboust, 1655.

Le plan de Rouen, levé vers 1650 par Gomboust, et que celui-ci déclare « *avoir travaillé* « *avec autant de soing et de iustesse et sur la mesme* « *échelle que celuy de Paris* », est dédié au duc de Longueville, comme gouverneur de la province, et aux conseillers et échevins de la ville. Il est divisé en six feuilles, et forme dans son ensemble, y compris un curieux entourage, un cadre de 1 mèt. 12 cent. de large, sur 0,87 cent. de haut. Dans cet entourage, supporté par deux

(1) Paris, Techener, Pottier, Aubry, 1858; 9 feuilles gravées en *fac simile* par Lebel, avec un texte de 6 pages in-f°, à 2 col., un tableau d'assemblage et 2 pl. de vign. Le tout tiré à 200 exemplaires.

colonnes à chapiteaux fleurdelisés, on remarque, dans la partie supérieure, deux vues de Rouen : l'une prise à l'est, et l'autre au nord. Sur le bandeau qui règne dans cette même partie du plan, on lit en grandes capitales l'inscription : ROTHOMAGVS : ROVEN, mots au centre desquels sont placées les armes de France et de Navarre.

Sur la première colonne, on voit la cathédrale représentée de face ; le Palais-de-Justice, siége d'un Parlement illustre ; le château de Gaillon, résidence d'été des archevêques de Rouen ; les châteaux de Tourneville (1), à M. le Mis d'Hectot ; de la Rivière Bourdet (2), à Mme de Bernière ; de Canteleu, à M. de Colmoulins ; de Croisset, à M. de Croisset ; d'Eau-Pleut (Eauplet), à M. de Bras de Fert. Sur la deuxième colonne, on aperçoit : le Vieux-Palais, forteresse bâtie par Henri V d'Angleterre, à l'entrée du port ; les châteaux

---

(1) Aujourd'hui, canton d'Evreux (Eure).

(2) Commune de Quevillon, à 12 kilomètres de Rouen, et célèbre, dans le XVIIIe siècle, par la résidence qu'y firent Voltaire et de Cideville.

de Trie (1), à Mgr le duc de Longueville; de la Ferté-Mauny (2), à M. le Maréchal d'Estampes; de Charleval, à M. de Ris, premier président au Parlement de Normandie; de Montigny (3), à M. Servient; de Motteville, à M. de Motteville; de Le Genetay (4), à M. de Lilli, président au Bureau des Finances de Rouen; du Bosc-le-Vicomte (5), à M. de Languedor.

Dans la partie inférieure du plan, on a placé les armoiries de MM. de Brévedent, lieutenant général; Brice, premier échevin; Le Fevre, sieur du Mouchel, deuxième échevin; de Lamperière, troisième échevin; Graindor, quatrième échevin; Le Feron, cinquième échevin; Poussin, sixième échevin; de Balandonne, procureur-syndic;

---

(1) Département de l'Oise.

(2) Canton de Duclair (Seine-Inférieure).

(3) Canton de Maromme (Seine-Inférieure).

(4) Le Genetai, près de Saint-Martin-de-Boscherville (Seine-Inférieure), château qu'un écho artificiel rendait célèbre dans les environs. — *V.* D. Touss. Du Plessis, *Descript. de la Haute-Norm.*, t. II, p. 297.

(5) Commune de Saint-Pierre-le-Vieux, arrondissement d'Yvetot.

Duval, receveur de la ville; Thiault, greffier de la ville, et de Languedor, maître des ouvrages, autrement dit architecte en chef. Les armes de Henri II d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville (alors gouverneur de la Normandie), et celles de la ville de Rouen, gravées chacune dans un riche cartouche, occupent deux des angles du plan. La suscription de gauche porte : *Par Iacques Gomboust, ingenieur ordinaire du Roy, avec privilege de S. M. pour quinze ans.* 1655. Celle de droite, donne l'adresse des vendeurs : *à Paris, chez l'Autheur, rue S. Honoré, près S. Roch, à l'hostel du S. Esprit, et à Rouen, chez M. Martinot, me du gros horloge.*

Le nom du graveur fait ici défaut, mais tout porte à croire que ce plan de Rouen, dessiné par Gomboust, a été gravé par Gomboust lui-même, assisté par Abraham Bosse pour la gravure des vues formant encadrement. Le privilége du Roi, tant pour le plan de Paris que pour celui de Rouen, est daté du dernier jour de décembre 1649. Dans cet acte, il est dit que, de *conducteur d'ouvrages de fortifications* qu'il

était, Gomboust fut créé *ingénieur pour l'élévation des plans des villes et maisons royales.*

En prenant pour guide le plan de Gomboust, au milieu de nos rues étroites et contournées, nous retrouvons les nombreuses églises, les abbayes, les couvents, les édifices publics, les fontaines, les hôtels et les maisons des personnages notables, toutes les constructions enfin qui constituaient la ville de cette époque. C'est ainsi qu'on reconnaît, rue aux Ours, en face Saint-Cande, la maison de Nicolas Langlois, sieur de Motteville, président de la Chambre des comptes et mari de la célèbre Mme de Motteville ; au haut de la rue du Sacre (aujourd'hui rue du Moulinet), la maison de M. Franquetot, président au Parlement de Normandie ; rue Saint-Laurent, la résidence de l'habile médecin du roi, de Lamperière ; rue de la Pie, et dans le voisinage de l'église Saint-Sauveur, l'habitation du grand Corneille, qui est distinctement divisée en deux corps de logis, avec pignon sur rue et étages en saillie. Le pont de bateaux, cette merveille du XVIIe siècle, était alors achevé depuis peu d'années. De

profonds et larges fossés, bordés de murs et de tours énormes, occupaient la place de nos riants boulevards; là, ainsi que du côté de la Seine, quelques étroites ouvertures à pont-levis permettaient seules d'entrer en ville. Ces fortifications, qui ont subsisté jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, donnaient une idée des moyens de résistance employés par nos pères durant les longs et cruels siéges qu'ils soutinrent en 1418, 1449, 1562, 1592.

Pour ces époques lointaines, nous aurions voulu constater l'importance qu'avait la population de Rouen, mais, le plus souvent, les renseignements n'existent pas; ce n'est seulement que depuis les dernières années du XVIIe siècle que l'on a des chiffres à l'exactitude desquels on peut croire (1).

Description de Rouen, par Gomboust, 1655.

Non-seulement Gomboust était un ingénieur expérimenté et un graveur distingué, mais, de plus, dans la notice qu'il a rédigée sur la ville

---

(1) *Voyez*, à la suite de cette introduction, une note sur la population de la ville de Rouen à diverses époques.

de Rouen, et qu'il a fait imprimer en 1655 par Laurens Maurry, sous le titre de : *Description des antiqvitez et singvlaritez de la ville de Roven*, il a fait preuve d'une érudition remarquable et d'une connaissance parfaite de l'histoire de notre cité. Composée de neuf feuilles ou bandes, cette notice était destinée évidemment à être placée, en forme de légende, autour du plan dont elle est le complément indispensable. Il nous a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt de réimprimer cette notice, devenue aujourd'hui d'une excessive rareté, et que nous avons rencontrée seulement au Cabinet des Estampes, à Paris, et dans la précieuse collection de gravures que possède, à Rouen, M. Eugène Dutuit. Nous la reproduisons ici dans toute sa pureté et son intégrité, avec l'orthographe du temps, en maintenant les mêmes alinéas et en figurant les mêmes caractères typographiques.

Même description traduite en latin.

Gomboust avait prêté le concours de ses talents au géographe Martin Zeiller. Dans la *Topographia Galliæ* de cet auteur, publiée à Francfort par Mérian, de 1655 à 1657, on trouve, part. VIII,

p. 33-44, sous le titre de : *Descriptio rerum antiquarum et singularium in nobilissima urbe Rotomago notabilium*, une traduction latine et littérale de la description de Gomboust; on y retrouve, de plus, d'après les dessins de notre ingénieur, un plan de 1655, qui est la réduction, en une feuille, du grand plan en six feuilles, et les plans de Caen, de Cherbourg, de Dieppe, de Granville, du Havre, de Honfleur et du Pont-de-l'Arche. Tous ces plans sont finement gravés et présentent un grand intérêt topographique (1).

Plan de Caen, par Gomboust, 1672.

Vers la même époque, Gomboust travailla à un plan de Caen, de grande dimension, d'après l'ordre de la municipalité de cette ville. Ce plan,

---

(1) La Topographie de Zeiller renferme, en outre (part VIII), une carte de Normandie, des vues d'Evreux, de Dieppe, de Falaise, de Lisieux, du Mont-Saint-Michel, de Mortagne (part. VII), de Louviers, et notamment une vue de Rouen en 1620, 0,66 cent. de long sur 0,25 cent. de haut. Dans cette vue, prise de la petite chapelle Saint-Michel, à mi-côte de la montagne de Sainte-Catherine, le pont de pierre est rompu et le pont de bateaux n'existe pas encore. On suit facilement le contours des fortifications qui enceignaient la ville. — Pour les cartes de Normandie et les plans des villes de cette province, *voir* le *Manuel du Bibliographe normand*.

en six feuilles, et gravé par F. Bignon, ne fut publié qu'en 1672, à Paris, chez la v[ve] Le Sage. Gomboust était mort depuis plusieurs années, et le dessin du plan était resté aux mains de ses héritiers. Ce fut Huet qui, étant à Paris en 1668, découvrit le plan de Caen dont il avait entendu parler, et obligea les héritiers de Gomboust à remplir les engagements contractés par celui-ci avec les échevins de la ville. « Le plan, « dit le savant évêque d'Avranches, ne fut pas « gravé avec la même exactitude qu'il avait été « levé; et, quand il sera examiné de près par « un homme qui connaîtra Caen, on ne le trou- « vera pas sans défauts » (1). Malgré cette circonstance fâcheuse, et quelque fondée que puisse être l'opinion émise par Huet, le plan de Caen de Gomboust n'en est pas moins le plus grand, le plus détaillé et le plus exact des plans de cette ville. Comme celui de Rouen, il présente dans son cadre une série d'armoiries, de vues de Caen

---

(1) *Origines de Caen*, p. 145.

et de vues des principaux châteaux de ses environs (1) ; sa largeur est de 1,09 cent. sur 0,86 cent. de hauteur.

Conclusion. Recommandé par des travaux si nombreux, si utiles, on peut même dire si remarquables, le nom de Jacques Gomboust manque pourtant dans la plupart des dictionnaires historiques, et notamment dans le *Dictionnaire* de Moréri, la *Biographie universelle* (Michaud), et la *Biographie générale* (Didot). Nous serions heureux que ce mince opuscule pût contribuer à faire connaître un ingénieur de grand mérite, et à lui faire donner, dans les prochaines publications biogra-

(1) Le plan de Caen n'a d'autre titre que celui de *CADOMUS: CAEN*. Il ne porte pas le nom de Gomboust, il est signé : *F. Bignon sculpsit cum privilegio regis. Lutetiæ;* Paris, chez la veufve Le Sage, dans la galerie des prisonniers, au Palais, 1672. Il en résulte que, sans le passage de Huet précité, on ignorerait la participation de Gomboust à ce plan. Au bas du plan, à droite, sont les armes de Normandie, ayant deux cornes d'abondance pour support; et à gauche, dans un cartouche composé d'un trophée guerrier, sont les armoiries de Anne Le Blanc du Roullet, seigneur de la Croisette, gouverneur de Caen, en 1672. Ce plan, difficile à rencontrer, existe à Paris, au Cabinet des Estampes; et à Caen, à la Bibliothèque publique.

phiques, la place qui lui est si légitimement due.

Nous n'avons plus qu'un mot à ajouter. En parcourant la notice que nous ressuscitons en quelque sorte, et que nous nous félicitons d'avoir tirée de l'oubli, on sera surtout frappé de l'étendue des relations que Rouen entretenait, il y a deux cents ans, avec les contrées les plus lointaines. Ce n'est pas sans un patriotique orgueil que nous avons lu cette description des splendeurs commerciales du Rouen du XVIIe siècle : un tel tableau paraîtra piquant à tous ceux qui savent apprécier les progrès réalisés dans le temps présent par le commerce et par l'industrie. A Rouen, comme dans les autres grandes villes, la transformation est partout ; elle est non moins frappante dans le monde des idées que dans l'aspect matériel des choses.

Ed. FRÈRE.

Rouen, 15 avril 1861.



NOTE

sur la

POPULATION DE ROUEN

A DIVERSES ÉPOQUES.

La population de la partie de la Gaule que nous habitons (le pays des Calètes), qui correspond au département de la Seine-Inférieure, comprenait, au temps de César, environ le sixième de la population actuelle pour les campagnes, et le neuvième pour les villes, ce qui donnerait pour Rotomagus (Rouen), à l'époque romaine, environ 10,000 habitants (1).

D'après le Pouillé d'Odon Rigault, en 1274, la population, sous le nom de paroissiens, était évaluée à 40,000 âmes; mais en y ajoutant le clergé séculier et régulier, les vassaux des abbayes, les juifs encore

(1) Deville, *Mém. sur la population de la Seine-Inf.*; *Acad. de Rouen*, 1835, p. 244-252.

tolérés à Rouen à la fin du XIIIe siècle; la population rouennaise, à la fin de ce siècle, pourrait être portée, sans exagération, à 50,000 âmes (1). A partir de cette époque jusqu'au XVIe siècle, si on en excepte cependant l'année 1348-49, où régna la *peste noire*, fléau qui emporta le tiers des habitants, la population de Rouen, on est porté à le croire, n'a pas beaucoup varié; il faut se contenter d'évaluations approximatives. Durant le XVIe siècle, elle fut considérablement décimée par la peste de 1521 à 1522, et par le siége de 1562. La peste sévit encore cruellement dans les années 1621, 1622, 1637, 1649, 1668, et éloigna de la ville un grand nombre d'habitants (2).

Cette situation malheureuse s'était aggravée, en 1639, par les séditions des *nuds-pieds;* en 1647, par diverses réquisitions militaires, telles que celle de 800 paires d'habits complets destinés aux soldats des armées du roi; en 1649, par la demande de 400 chevaux pour remonter la cavalerie. Louis XIV,

---

(1) Chéruel, *Hist. de Rouen pendant l'époque communale*, t. I, p. 165 et 283. — De Fréville, *Mém. sur le commerce maritime de Rouen*, t. I, p. 198.

(2) La peste de 1668, apportée par des laines de Picardie, prit naissance dans la rue des Charrettes; elle dura depuis le 14 juillet 1668 jusqu'au 18 janvier 1669. V. *Etat des maisons de la ville de Rouen, faubourgs et villages de ladicte ville qui ont été affligés de la contagion;* Rouen, Viret, 20 feuilles détachées in-4°, imp. par ordre de M. le lieutenant de police.

accompagné de la reine-mère régente et de Mazarin, vint à Rouen en 1650, la reine et le ministre ayant voulu prendre connaissance eux-mêmes d'un état de choses si déplorable, et chercher à y porter remède (1).

Le nombre des habitants de Rouen, est-il dit dans un Mémoire rédigé par l'Intendant de Vaubourg, en 1698, était autrefois de plus de 80,000 personnes; mais la sortie des religionnaires, parmi lesquels figuraient un certain nombre d'étrangers, et notamment des Hollandais, la mortalité arrivée en 1693 et 1694, et neuf années de guerre, avec une cessation entière de commerce, ont réduit le nombre des habitants à environ 60,000 (2). M. Barabé, qui cite également ce

---

(1) En venant visiter la Normandie, Louis XIV fut accompagné d'une suite nombreuse; indépendamment de la reine-régente, on remarquait Mgr frère unique du roi; Mademoiselle; Mme la princesse de Carignan et la princesse Louise, sa fille; Mme la comtesse de Brienne, dame d'honneur de la reine; le cardinal Mazarin; M. de Saintot, maître des cérémonies; le maréchal de Villeroy, gouverneur de S. M.; le duc d'Elbeuf, les secrétaires d'Etat et plusieurs seigneurs de la Cour. Le roi séjourna à Rouen depuis le samedi 5 février 1650 jusqu'au 20 du même mois. Durant ce séjour, il nomma M. de la Marguerie intendant de la justice, police et finances de la province de Normandie, et Pierre Corneille procureur des Etats de cette même province, en remplacement du sieur Baudry, destitué. V. *Registre des délibérat. de la ville de Rouen*, t. XXVI, ann. 1647-55.

(2) *Mémoires concernant la Généralité de Rouen*, 1698, ms. in-f°, Bibliothèque de Rouen. — La mortalité de 1693

passage (1), fait remarquer qu'il peut y avoir inexactitude dans ce chiffre déclaré de 60,000, ne fût-ce qu'à dessein de faire alléger les charges et impositions qui pesaient alors sur notre ville.

D'après l'état du produit net des droits de baptême du diocèse de Rouen, années 1701, 1703, 1707, lequel constate, pour les 36 paroisses de la ville, 13,316 feux, on peut porter, pour chacune de ces trois années, la population de Rouen à 66,580 âmes, en comptant cinq individus par feu, ou seulement à 59,922 âmes, en comptant neuf personnes pour deux feux (2). Jusqu'à la Révolution, on ne fit aucun recensement; les registres de l'état-civil restèrent aux mains du clergé; et dans les rares évaluations qu'on fit de la population, on se guida toujours sur le nombre de feux.

Messance, dans ses *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen*, etc., publiées en 1766, estime la population de Rouen, en 1700, à 68,572 habitants. En 1762, elle ne comptait, dans la ville et les faubourgs, que 63,588 habitants. Cet économiste, qui avait été secrétaire de l'intendant de Rouen, La Michodière, sous les yeux et avec l'appui duquel il s'est sans doute procuré tous les rensei-

---

et 1694, occasionnée en partie par les effets de la disette, enleva la dixième partie de la population de la ville.

(1) *Recherches sur le Tabellionage royal en France, et principalement en Normandie*, p. 52.

(2) Note qui nous a été obligeamment fournie par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire.

gnements qui font la base de son évaluation, remarque que la diminution de 4,984 habitants vient de ce que, dans la période 1752-1761, il y eut moins de naissances que dans la période 1690-1699.

Le *Compte-rendu à Mgr le contrôleur-général de l'état de la généralité de Rouen par les receveurs généraux des finances* en 1767 (1), vient confirmer le chiffre de 63,500 habitants pour la population de la ville et des faubourgs.

Farin et les divers historiens de la ville de Rouen ne parlent pas de la population de cette ville. Th. Corneille, (*Dict. univ. géogr et hist.*; Paris, Coignard, 1708, 3 vol. in-f°), ne fait pas mention de la population de Rouen. — De la Martinière (*Dictionn. géograph.*, t. VII, 1737), la porte à plus de 60,000 âmes. — Expilly (*Dictionn. géograph., hist. et polit. des Gaules et de la France*, t. VI, 1770), indique le chiffre de 63,588, donné par Messance quelques années auparavant.

En 1773, la population, suivant la relation manuscrite d'un voyage fait à Rouen par M. De Latapie, s'élevait à 70,000 âmes. En 1783, elle n'est portée qu'à 64,000 habitants, dans un voyage en Normandie intitulé : *Récit en forme de journal d'un voyage aux villes de Rouen, du Havre et de Dieppe, en mai* 1783, in-12, de x et 188 pages (2).

---

(1) Ms. in-fol., Bibliothèque de Rouen.

(2) Dans notre *Manuel du Bibl. Norm.*, nous avons

En 1789, Rouen ne comptait que 64,922 hab. (1).

En 1791, le dénombrement que la municipalité fit faire, a présenté . . 72,000 —

En 1801, la population était de.. 87,000 —

Elle resta stationnaire jusqu'en 1811.

En 1821, réduite sans doute par les dernières guerres de l'Empire, elle ne présentait que 86,756 habitants.

A partir de 1830, commence une période ascendante: le recensement de 1831 donne 88,086 âmes; celui de 1836, 92,083, et celui qui a été fait en dernier lieu, c'est-à-dire en 1856, présente une population de 103,223 habitants. C'est donc une augmentation de plus de 15,000 âmes à constater dans l'espace des trente dernières années, augmentation dont Rouen est redevable non-seulement aux avantages d'une longue paix, mais aussi, il faut le reconnaître, aux immenses ressources que cette ville présente, tout à la fois, comme port de commerce et comme ville manufacturière.

---

attribué ce voyage (d'après M. Paul Lacroix) à Benj. de La Borde. Depuis lors, un exemplaire de ce même livre, portant des notes mss. et l'indication ms. aussi du nom de *Babaut Dumail*, comme nom de l'auteur, nous a été communiqué avec empressement par MM. de Merval. Nous serions donc porté à croire que les initiales B. D. qu'on voit au bas de l'épître dédicatoire, correspondraient au nom précité, et non point à celui de Benj. de La Borde.

(1) *Stat. de la France*, publiée par le Ministre des trav. publ., etc. (territoire, popul.); Paris, 1837, in-4°, p. 278.

DESCRIPTION

DES ANTIQVITEZ ET SINGVLARITEZ

DE LA VILLE DE ROVEN,

PAR JACQUES GOMBOUST.

ROVEN, LAVRENS MAVRRY,

M. DC. LV.

A MONSEIGNEVR
LE DVC DE LONGVEVILLE.

M*ONSEIGNEVR*,

C'est vn acte de reconnoissance que cette grande et fameuse Ville vient faire maintenant à son Gouuerneur. Et comme il n'y a place, ruë, ny maison qui ne doiue son repos et conseruation à la sage et prudente conduite de ***VOSTRE ALTESSE****, aussi viennent-elles toutes en corps en rendre l'adueu, et luy protester que si l'honneur de sa presence fait leurs plus grandes delices, celuy de porter son Illustre Nom par toute la Terre, et d'estre inseparables à iamais, sera toute leur gloire et satisfaction; comme la mienne d'auoir contribué quelque industrie à cette Representation, si V. A. me fait l'honneur de l'agréer, et que ie me die auec tout respect,*

MONSEIGNEVR, de

V. A.

Le tres-humble et tres-obeïssant seruiteur,

I. GOMBOVST.



A MESSIEVRS
LES CONSEILLERS ET ESCHEVINS
DE LA VILLE DE ROVEN.

MESSIEVRS,

Apres auoir rendu mes hommages à l'Ange tutelaire de cette illustre Ville, Capitale de la plus grande Prouince du plus grand des Royaumes, ie reuiens à vous pour paracheuer le sacrifice, et vous offrir les Vœux du plus pur de mon cœur, auec les traits et allignements fort exacts de vos murs, de vos ruës, et de tout ce qu'il y a de plus remarquable dans leur estenduë. Et certes il n'estoit pas iuste que cette grande Cité qui cede à fort peu d'autres en antiquité, richesses et beauté, n'eut pas le mesme avantage de se faire connoistre aux Estrangers, et paroistre en public sous l'adueu et par les soings de ses Illustres Magistrats. Ce n'est peut-estre pas

vne des moindres graces et faueurs qu'elle reçoit de vos prudentes et sages conduites, et comme elle vous est obligée du bien qu'elle possede pour quelque temps, de vos peines et trauaux en l'administration de la Police, et conseruation de ses Priuileges, Elle le sera pour tousiours de celuy de son Éternité et communication auec toute la Terre, n'y ayant rien de plus veritable, que le burin et l'impression durent dauantage, et ne sont pas limitez dans l'estenduë des temps et des lieux, comme les pierres et les matieres dont vos plus nobles Temples et Edifices sont richement ornez. C'est ce qui me fait esperer de vos bontez quelque reflexion des graces dont le Public vous est redeuable, par l'agréement que ie vous demande de ce mien trauail, et par la permission de me dire

MESSIEVRS,

Vostre tres-humble et tres-obeïssant seruiteur,

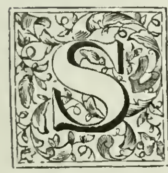
I. GOMBOVST.



DESCRIPTION

DES ANTIQVITEZ ET SINGVLARITEZ

DE LA VILLE DE ROVEN.



I l'on veut mettre Paris hors de pair, et le faire passer pour vn Monde, Roüen doit passer pour la premiere ville du Royaume. C'est la Majesté de nos Roys qui fait cette grandeur de Paris, et c'est la proximité de Paris qui fait celle de Roüen, et en receuant de luy sa nourriture il luy donne de ses richesses.

Rouen, seconde ville du royaume après Paris.

En effet nous voyons quelques autres Villes, qui ont la grandeur, l'Archeuesché, les Cours Souueraines, le trafic, et la Mer aussi bien, et peut-estre plus auantageusement que Roüen ; mais n'ayant pas le voisinage de Paris pour debiter leurs denrées, elles ont enfin perdu cet auantage qu'elles auoient par-dessus cette Ville. Il est vray neantmoins qu'elle cede à Lyon pour

la grandeur et l'estenduë, à Bordeaux, et encore plus à Tolose pour la beauté des bastiments : mais elle est beaucoup plus grande et plus peuplée que Bordeaux ; plus riche que Tolose qui manque de trafic ; et elle a par-dessus Lyon, les Cours Souueraines, et la Mer, qui apporte beaucoup plus dans vn vaisseau, que ne peut apporter vn grand attirail de mulets. Enfin cette préseance ne peut estre disputée à la Ville de Roüen si on luy joint Dieppe et le Havre de Grace, qui sont proprement ses Ports, et comme ses arrière-boutiques.

Ie vous presente le Plan Geometral de cette belle Ville dans cette Carte : et sa Description dans ce Discours.

Plan de Rouen en 6 feuilles, 1655.

Dans le Plan que i'ay trauaillé auec autant de soing et de iustesse, et sur la mesme échelle que celuy de Paris, que i'ay mis au iour depuis peu, ie fais voir sans confusion toutes les ruës, Eglises, Monasteres, places, lieux, et maisons remarquables, dans leurs iustes grandeurs. I'ay pointillé la surface des maisons des particuliers. Figurez-vous donc que par tout où il y a des points, ce sont des maisons. Les Eglises au nom desquelles i'ay adjousté *Par*. ou *P*. sont Parroisses, et en tous les endroits où il y a *F*. c'est vne Fon-

taine à deux et trois tuyaux, coulant incessamment iour et nuit. I'ay mis dans les ornements quelques maisons de la campagne, ce n'est pas qu'il n'y en ait vn grand nombre d'autres, mais mon estenduë ne me permettant pas d'y en mettre dauantage, i'ay choisi des plus considerables.

Pour la Description i'en ay banny toutes les fables, les contes, les conjectures mal fondées, et les Panegyriques ; et ie la reduis à X. chefs, qui sont, I. sa Prouince, son Peuple, et Païs. II. Son nom. III. Sa fondation. IV. Son Gouuernement temporel. V. Son Gouvernement spirituel. VI. Sa Iustice. VII. Son trafic. VIII. Sa situation. IX. Sa grandeur. X. Sa structure, et ses parties.

Description destinée à accompagner ce plan.

I. Roüen est la Capitale et Metropolitaine de la Normandie, la plus belle et la meilleure Prouince de France, et à qui l'Espagne n'a point de Royaume qu'elle puisse comparer. Elle donne à nos Roys chaque iour plus de cinquante mille liures, puisque les droits ordinaires de chaque année montent enuiron à dix neuf millions. Elle est comprise dans Cesar sous le nom d'*Armoricæ Ciuitates*, Païs et Villes maritimes : sous les Empereurs elle se nommoit *Lugdunensis secunda*,

Divisions territoriales de la province à l'époque romaine.

seconde Lyonnoise : sous nos Roys *Neustria :* et depuis l'arriuée et inuasion des peuples Septentrionaux, *Normania*, Normandie; qui est la province dont Roüen est le chef.

Mais comme chaque Province estoit diuisée en diuers peuples particuliers, qui faisoient autant de païs différens, dont chacun auoit sa Ville capitale ; Le peuple et païs particulier de Roüen se nomme dans les Memoires de Cesar *Velocasses*, dans Ptolomée *Venelocasij*, et dans Hirtius liu. dernier de la Guerre des Gaules, *Velliocassi*. Ce nom comprend proprement tout le Diocese de Roüen, à la reserue du païs de Caux, qui faisoit vn païs particulier, nommé *Caleti* dans Cesar mesme. Il semble que ce mot de *Velocasses* est demeuré dans celuy du Vexin François et Normand. Et pour monstrer que c'est le païs de Roüen, i'ay vne preuue conuaincante, qui est que Ptolomée Prince des Geographes, qui viuoit peu de temps aprés sous Antonin, met expressément dans la description de la Gaule Celtique Roüen pour la Ville de ces Velocassiens, d'où ie tire aussi vne conuiction euidente contre ceux qui prennent *Aulerci* pour ceux de Roüen, et tournent ainsi ce mot quand ils le rencontrent dans les Mémoires de Cesar; mais *Aulerci* est vn nom

commun à ceux d'Evreux, du Mans, et du Perche. Les premiers se nomment *Aulerci Eburouices*, Diocese d'Evreux : Les seconds, *Aulerci Cenomani*, Diocese du Mans; Et les derniers, *Aulerci Diablintes*, ceux du Perche. C'est donc vne erreur d'attribuer à ceux de Roüen ce que Cesar dit des Aulerciens; mais c'est vne verité tres asseurée que ce qu'il dit des Velocassiens leur appartient proprement. Tout ce qu'il en dit est au 2. liure, Que la seconde année de la Guerre les Belges ne voulant point se soûmettre à la domination des Romains, auoient conspiré tous ensemble, et promis de fournir des Troupes pour faire vne puissante Armée. Ceux de Beauuais qui estoient les plus belliqueux et les plus puissans, auoient offert soixante mille hommes d'élite, et en pouuoient bien mettre sur pied cent mille. Ceux de Soissons fournissoient cinquante mille hommes. Le Hainaut autant. Ceux d'Arras et de Teroüenne chacun quinze mille. Ceux du Vexin et du Vermandois ensemble dix mille. Ceux de Caux et d'Amiens chacun autant, etc. I'ay produit ce passage à cause que j'en tireray plusieurs belles conclusions dans le reste de ce discours.

Quand donc les anciens parlent de *Velocasses*, il est asseuré qu'ils entendent ce peuple et ce

païs dont Roüen estoit la Ville principale. Quelque temps apres ce mesme peuple fut nommé *Rotomagenses*, suiuant la coustume qui se glissa en ce temps là, que le peuple et la Ville capitale auoient vn mesme nom. Ainsi *Rotomagenses*, ou *Rotomagi*, c'estoit la Ville et tout le Diocese de Roüen. Dans le premier Concile d'Arles nous lisons : *Auidianus Episcopus de Ciuitate Rotomagensium :* et dans Ammian Marcellin liu. 15. *Lugdunensem Prouinciam ornat Lugdunum, secundam Lugdunensem ornant Rotomagi.*

Du nom Rotomagus, Rouen.

II. Le nom latin est *Rotomagus*, le premier auteur qui en fait mention est Ptolomée liu. 2. chap. 8. Quelques auteurs la nomment *Rodomus*, comme Flodoard en sa Chronique ; l'Auteur de la vie de Charlemagne ; et Sigebert. Guillaume de Iumieges la nomme *Rotonium* ; et Ordry Vital *Rotoma*. Mais enfin le nom le plus commun parmy les bons Auteurs, est cely de *Rotomagus*, comme dans Ptolomée, S. Paulin Epistre 27. et 28. et dans tous nos Conciles de France. Et en tous ces endroits là on écrit toùjours *Rotomagus* sans aucune aspiration, que i'ay mise neanmoins au titre de cette Carte, pour ne pas choquer le vulgaire.

L'origine de ce nom est inconnuë, car à parler sainement la pluspart de celles qu'on produit, sont des contes de vieilles. Comme celles que l'on tire de Magus, et de Romus, Roys des Gaules : de *Rota Magorum*, Cercle ou Assemblée des Sages : d'vn Temple basti en rond, ou honoré par des bransles qu'on dansoit à l'entour : d'vn Pont de brique basti sur la Riuière. La conjecture la plus tolérable est, que ce nom prend son origine de l'idole Rot qui estoit placée et honorée au milieu de la Ville, et qui fut renuersée par S. Melaine second Euesque, et premier destructeur de l'idolatrie dans ce païs, comme il en est fait mention dans l'Hymne qui se chantoit le iour de sa Feste, *Extirpato Rot idolo Fides est in lumine.* Quant à la particule *Magus*, ou *Magum*, Rhenanus veut qu'elle signifie vne Maison ; d'autres vne Ville, et citent Pline pour Auteur, mais cela ne se trouve point dans ses Oeuvres. Cluuier dans son ancienne Allemagne l. 1. ch. 7. prouue tres doctement qu'elle signifioit en langue Celtique vne Ville située sur vn Fleuve. Les Anglois et Saxons l'expriment par cette particule *Ford*, les hauts Allemands par *Furd. Oxford. Francfurd.* et il confirme tres bien tout cela par vne longue induction. Et ainsi

Rotomagus sera la Ville de l'idole Rot, de la mesme façon que nous auons plusieurs Villes qui portent le nom des Saincts leurs Patrons.

Formation et premiers accroissements de la ville.

III. Si l'origine de son nom est incertaine, celle de son commencement et de sa fondation l'est encore dauantage. Voicy ce qu'on en peut dire d'asseuré par six propositions. 1. Deuant Cesar nous n'auons rien de Roüen, non plus que de la pluspart des autres Villes de la Gaule. 2. Quoy que Cesar n'en fasse point de mention sous le nom de *Rotomagus*, il le fait neanmoins sous le nom de son peuple *Velocasses*, qui est la façon ordinaire de Cesar et de ces temps là, de nommer la Ville par son peuple : et il est constant par l'autorité de Ptolomée que nous auons cité, et qui vivoit peu de temps aprés Cesar, que Roüen estoit la capitale de ces Velocassiens. 3. Il est asseuré qu'alors elle n'estoit pas beaucoup puissante, puis qu'estant vnie auec ceux du Vermandois elle ne pouuoit mettre sur pied que la dixiéme partie de ce que pouuoient ceux de Beauuais: et mesme ceux du païs de Caux estoient aussi puissans tous seuls que les Velocassiens et Vermandois conjoints ensemble, comme nous l'auons appris de Cesar. 4. Roüen

ne commandoit point pour lors à tout la Normandie, puisque Cesar nomme tous les peuples de la Normandie comme separez et independans des Velocassiens, scauoir *Aulerci*, qui sont les Eueschez d'Evreux, et du Mans; et les peuples du Perche. *Lexouij*, qui est l'Euesché de Lisieux: *Vnelli* ou *Venelli*, l'Euesché de Coutance: *Sessuuij*, ou *Sesui*, l'Euesché de Seez: *Caleti*, ceux du païs de Caux. Et pour confirmation de tout cela nous auons vn beau passage de S. Paulin Euesque de Nole, lequel écriuant à Victricius qui estoit Archeuesque de Roüen depuis l'an 405. iusques à 417. il luy dit en l'Epi. 28. que Roüen dont le nom à peine estoit connu peu de temps auparauant à ses plus proches voisins, porte maintenant sa reputation iusques aux confins de la Terre à la faueur de la saincteté de son Euesque, qui rend sa ville comparable aux lieux les plus saints et les plus celebres. *Denique nunc Rotomagum et vicinis antè regionibus tenui nomine peruulgatum in longinquis etiam prouinciis nominari venerabiliter audimus*, etc. 5. Il ne faut pas s'estonner de ce qu'elle n'estoit point si grande dans ses commencements, puisqu'elle n'auoit point encores les choses qui ont fait sa Grandeur, scauoir la Principauté de la Prouince;

la demeure de ses Ducs ; l'Archeuesché ; toutes les Cours Souueraines ; et par dessus tout, le trafic de la Mer, et la communication auec Paris, qui n'estant pas encore grand ny riche, ne pouuoit pas donner à vne autre ville ce qu'il n'auoit pas luy mesme. 6. Mais d'autre part il est asseuré que Roüen portoit deslors les principes de sa grandeur dans soy-mesme, puisque les Empereurs faisans l'Ordonnance de leurs Prouinces, l'establirent Capitale de la seconde Lyonnoise, qui est la Normandie : et comme la distribution Ecclesiastique suiuoit ce mesme ordre, mettant les Archeueschez dans les Capitales des Prouinces, les Eueschez dans les capitales des peuples, ainsi que nous lisons dans la seconde Epistre de S. Anaclet Pape ; il faut dire necessairement que Roüen estoit deslors la Capitale de toute la Normandie, puisqu'elle a merité d'en estre la Metropolitaine. En suite, au mesme temps que nos Roys furent maistres de la France elle commença de tenir rang parmy les plus grandes Villes, elle a toûjours creu depuis ce temps là, et elle croistra toûjours à mesure que la grandeur de nos Roys enrichira Paris, et que leur puissance nous donnera la liberté de trafiquer par tout le monde.

Administration civile.

IV. Son Gouvernement a esté le mesme que celuy de toute la Prouince, dont elle a esté le chef presque toûjours. Ie remarque huict sortes de Gouuernemens, qui sont comme l'abregé de son Histoire. Le premier deuant Cesar, qui dit que toute la Gaule estoit partagée en trois peuples principaux, les Belges, les Celtes, et les Aquitains; différens entre eux de Coustumes, de Loix, de Police et de Langue; et chacun de ces trois grands peuples estoit encores diuisé en plusieurs autres moindres, qui faisoient autant de petits Estats, la pluspart populaires et libres, sous la protection des plus puissans; quelques vns sous le Gouuernement des Princes, ou que la naissance leur donnoit, ou qu'ils se choisissoient. Neanmoins tout ce qui estoit du nom Gaulois faisoit vne espece de Communauté à peu prés comme les Grecs autrefois, ou les Allemans à present. Et de temps en temps on tenoit des Dietes où toutes les villes enuoyoient leurs Deputez pour traiter des affaires generales. Ceux de Roüen faisoient pour lors vn petit peuple de la Celtique, qui n'auoit ny pouuoir, ny eminence pardessus le reste de la Normandie. Voila son premier Gouuernement.

Le second est depuis Cesar, qui la reduisit

sous l'Empire des Romains comme le reste des Gaules, qui estoient gouuernées par celuy qu'on nommoit *Præfectus Prætorio Galliarum*, qui auoit le gouuernement des Gaules, des Espagnes et des Isles Britanniques ; et on appelloit ces Gouuernements Dioceses : il auoit sous luy dans chacun de ces trois Estats vn Lieutenant qui se nommoit *Vicarius*. Le lieutenant General des Gaules auoit sous soy les Gouuerneurs particuliers de chaque Prouince, les vns estoient Consuls et les autres Presidens. La Normandie qui se nommoit pour lors la seconde Lyonnoise, auoit vn President pour Gouuerneur, qui faisoit sa residence à Roüen, establie pour lors Capitale de cette seconde Lyonnoise.

Cette sorte de Gouuernement fut abolie par le grand Clouis, lequel adjoustant la Normandie aux Conquestes de ses predecesseurs enuiron l'an 497. introduisit vne troisiéme sorte de Gouuernement ; et il y a apparence que ce fut plustost de gré que par force, car nous n'auons point d'Histoire qui fasse mention qu'il y ait eü aucune guerre auec ceux du païs.

Cette forme de Gouuernement sous nos Roys continua l'espace de quatre cent quinz ans, iusques à ce que les Normans, venus du Dannemarc,

l'ayant occupée par la force des armes, l'obtinrent enfin par accord de Charles-le-Simple, qui la donna à leur prince Rollon en titre de Duché releuant de la Couronne, enuiron l'an 912. Et c'est le quatriéme Gouuernement sous les Ducs, parmy lesquels il ne s'en est pas rencontré vn seul foible, lâche, ou méchant, non pas seulement mediocre, mais tous ont esté excellens en toutes, ou en la pluspart des qualitez requises en des Princes capables de commander aux plus grands Estats de la Terre. Euenement tres rare en vne si longue suite de Souuerains. Car ils ont esté huict qui ont regné successiuement, qui sont Rollon ou Roul, nommé Robert dans le Baptesme. Guillaume Longue-espée. Richard I[er]. dit le Vieil, ou l'ancien. Richard II. surnommé Sans peur. Richard III. Robert II. Guillaume II. surnommé le Bastard ou le Conquerant, lequel ayant tenu son Duché de Normandie l'espace de trente-deux ans, passa en Angleterre pour prendre possession de ce Royaume qui luy estoit écheu : il laissa Robert son fils, surnommé Courte-cuisse, Gouuerneur de la Normandie, lequel apres la mort de son pere en fut duc.

Guillaume le Conquérant auoit rendu l'Angleterre sujette à la Normandie par sa conqueste, mais

la captiuité de Robert emmené prisonnier par son frere Henry, rendit la Normandie Prouince d'Angleterre ; et c'est la cinquiéme sorte de Gouuernement sous ces Roys d'Angleterre, dont le premier est Henry I. fils de Guillaume le Conquérant. Henry II. Richard II. et Iean surnommé Sansterre, lequel ayant esté condamné par contumace, et ses Terres qu'il tenoit deça la Mer declarées acquises et confisquées à la Couronne, Philippe Auguste s'en saisit par vne guerre de deux ans, et cette belle Conqueste luy acquit le surnom d'Auguste et de Conquerant.

Ce fut l'an 1203. qui donna l'entrée au sixième Gouuernement sous nos Roys, et qui dura l'espace de deux cent neuf ans. La Normandie estoit lors de toutes les Prouinces de France la plus precieuse à nos Roys, importante par elle-mesme, mais encores par le voisinage de Paris d'vn costé, de l'Angleterre de l'autre, et le milieu de ces deux extrémes, auoit besoin d'estre bien conserué. C'est pourquoy durant tout ce temps là nos Roys n'en fioient le Gouuernement qu'à leurs fils aisnez.

La maladie de Charles VI ayant donné moyen aux Anglois de faire vne inuasion de la Normandie, et d'vne grande partie du Royaume, fait vn

septiéme Gouuernement, qui commença l'an 1416. Roüen ayant esté pris aprés vn siege de sept mois, vne famine extréme, et tous les efforts que peut rendre vn peuple courageux et fidelle. Cette inuasion dura enuiron trente cinq ans sous le Gouuernement du duc de Clarence lieutenant General en Normandie ; du duc de Bethfort Regent d'Henry VI. en France ; et de Sombresset successur du duc de Bethfort.

Les Anglois chassez l'an 1450. la Normandie deuint vn des Gouuernements de France, et elle a toûjours demeuré en cet estat depuis ce temps là, qui est le huitiéme, et le dernier. Ce Gouuernement auoit le troisiéme lieu aux Estats de 1614, le premier estant donné au Gouuernement de l'Isle de France, le second à celuy de Bourgogne.

Apres le Gouuerneur il y a deux Lieutenans, l'vn de la Haute, et l'autre de la Basse Normandie : le premier est pour Roüen, où il garde la Forteresse, qui est le Vieil Palais. De plus Charles IX. establit des Sous-Lieutenans en chaque Bailliage de cette Prouince.

Tel est le Gouuernement general de Roüen et de toute la Prouince, mais pour son particulier elle est gouuernée par le Corps de Ville qui est

composé du Bailly et de son Lieutenant General, de six Escheuins, et des vingt-quatre du Conseil. Ils s'assemblent dans vne grande Salle de leur Hostel, et en ces assemblées le Bailly ou son Lieutenant preside et reçoit les Suffrages. Les Escheuins s'élisent de trois ans en trois ans, à la pluralité des voix des vingt-quatre du Conseil; sçauoir, deux des Anciens Conseillers Escheuins, et quatre des principaux Bourgeois originaires de la Ville, qui ont esté auparauant les quatre Quarteniers. Le mesme iour on élit quatre autres Quarteniers, qui s'employant pendant trois ans à la subsistance des Pauures, et de là paruiennent à l'Escheuinat. Lesdits Conseillers et Escheuins ont la nomination et la disposition des Compagnies de la Cinquantaine, et Harquebusiers, qui sont au nombre de cent quatre, qui veillent et font le guet toutes les nuits dans la Ville, pour empescher les desordres, et arrester les vagabonds ou mal-faicteurs. Le premier des Escheuins, ou le second en son absence, a la garde des Clefs de la Ville, le soing des Portes et Murailles, quand le Gouuerneur n'y est point. Aux Ceremonies publiques lesdits Escheuins sont vestus de robes courtes de soye, noires, portent des toques de velours de la mesme couleur, et

sont conduits par le Bailly ou son Lieutenant, assistez des vingt-quatre du Conseil, d'vn Procureur Syndic, Receueur, Greffier, Maistre des Ouurages, et autres Officiers.

Pour la garde et conseruation de la Ville au fait de la Milice, sous le Gouuerneur sont douze Capitaines en chef auec vn Major; du nombre desquels il y a deux Conseillers de la Cour de Parlement, deux de la Chambre des Comptes, vn de la Cour des Aydes, vn du Bureau des Finances, vn du Presidial, et cinq des Bourgeois de la Ville, qui se diuise en quatre parties selon les quatre principales Portes, Beauuoisine, Cauchoise, S. Hilaire, Martainuille; pour chacune desquelles il y a trois Compagnies conduites par ces Capitaines. Voila ce qui concerne le Gouuernement temporel de cette Ville qui porte de gueules à l'Agnus Dei d'argent, au chef d'azur, à trois Fleurs de Lys d'or.

Administration religieuse.

V. Le Gouuernement spirituel reside en l'Archeuesché, qui est l'vn des plus considerables de France pour son antiquité, sa dignité, son estenduë, son reuenu, et le voisinage de Paris, où l'Archeuesque peut aisément aller sans coucher hors de son Diocese, Pontoise n'estant éloigné

que de sept petites lieuës de Paris. Aussi a-il esté d'ordinaire entre les mains des Prelats qui estoient les plus puissants en Cour, Princes du Sang, Chanceliers, et Ministres d'Estat.

Son Antiquité est égale à l'arriuée du Christianisme en France ; car la tradition porte que sainct Nicaise fut enuoyé par S. Clément Pape auec S. Denis, qui s'estant arresté à Paris, lieu de sa commission, auec ses deux compagnons Rustic et Eleuthere ; S. Nicaise auec les deux siens, Quirin et Subicule, sans attendre d'auoir pris possession de sa Metropolitaine, commença la Prédication de l'Euangile dans le Vexin François prés de Meulan, et Dieu l'accompagna de ses miracles ; ce qui gagna plusieurs Payens à Iesvs-Christ. Et ce Sainct continuant son chemin auec ses conquestes le long de la Seine, fut arresté au Village de Gagny par le commandement de Sisinius Gouuerneur de la Prouince, et là decapité auec ses deux compagnons l'an 96. Les persecutions furent cause que cette Prouince demeura sans Euesque l'espace de cent soixante et neuf ans, iusques à ce que S. Melaine, nommé vulgairement S. Mellon, natif de la grande Bretagne, ayant esté conuerty à Rome par les Predications de S. Estienne Pape, il fut fait Euesque de Roüen

par celuy mesme qui l'auoit fait Chrestien. Il arriua en cette ville enuiron l'an 265. et il y fonda l'Eglise qu'il gouuerna l'espace de plusieurs années. C'est pourquoy Ordry Vital le nomme premier Archeuesque de Roüen, tant à cause que sainct Nicaise merite mieux le nom d'Apostre que d'Archeuesque, comme aussi d'autant que sainct Melaine a esté le premier qui a tenu le Siege à Roüen, sainct Nicaise n'y estant point arriué. Depuis sainct Melaine iusques à present il y a eu quatre vingt quatre Archeuesques, et ainsi Monseigneur de Harlay, à present seant, est le quatre-vingt sixiéme. Dans ce nombre il y en a vnze Saincts, treize Cardinaux, trois Legats *à latere*, deux Patriarches, vn Pape.

Les Saincts sont, S. Nicaise martyr. Sainct Melaine. S. Victrice. S. Gildard, dit communément S. Godard. Sainct Euode. Sainct Pretextat martyr. Sainct Romain, Patron de ce Diocese. Sainct Oüen. Sainct Ausbert. Sainct Hugues. Sainct Maurille. On peut adjouster Guillaume de Flauacour, dont la sainteté est illustre, quoy qu'il ne soit pas canonisé.

Les cardinaux sont, 1. Pierre de Collumiers, lequel estant Legat *à latere*, reconcilia la Ville de Tolose auec le Comte Remond. 2. Pierre Roger.

3. Pierre de la Forest. 4. Philippe d'Alençon, Patriarche de Ierusalem. 5. Pierre de la Monstre. 6. Iean de la Rochetaillade, Patriarche de Constantinople, et Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine. 7. Loüis de Luxembourg. 8. Guillaume d'Estouteuille. 9. Le celebre et illustre Georges d'Amboise, Legat *à latere*. 10. Georges d'Amboise son neveu. 11. Charles de Bourbon Cardinal de Vendosme, oncle d'Henry IV. 12. Charles de Bourbon son neveu. 13. François de Ioyeuse Doyen du Sacré College des Cardinaux, qui fut fait Legat par Clement VIII. pour tenir sur les Fonds Loüis XIII. au nom de sa Saincteté, et aprés il le sacra à Rheims, et couronna la Reyne Marie de Medicis.

Le Pape fut Pierre Roger, qui prit le nom de Clement VI. et remit le Iubilé à cinquante ans.

Il ne faut donc pas s'estonner si cet Archeuesque a tant de Droicts et de Prerogatiues, dont la principale est la Primatie de toute la Normandie, ne reconnaissant aucun Superieur de Iurisdiction que le Pape, auquel on appelle directement de ses sentences. Ce qui fut décidé par Innocent VIII contre l'Archeuesque de Lyon, qui pretendoit que celuy de Roüen releuast de luy,

comme les autres Archeuesques. De plus, il est chef de son Chapitre, et il y preside toûjours quand il y entre, ce qui appartient d'ordinaire au Doyen dans les autres Chapitres, où les Euesques n'entrent qu'en qualité, et en leur rang de Chanoines.

L'estenduë de son autorité comprend toute la Normandie dont il est Primat, et a pour Suffragans les six Euesques de cette belle Prouince renfermez dans ce mot forgé à cet effet SACBLÉ, qui represente les lettres capitales des Eueschez de Sées, Avranche, Coutance, Bayeux, Lisieux et Evreux. Son Diocese s'estend depuis Pontoise iusques au Havre de Grace, il a quatorze cent Paroisses partagées en vingt-quatre Doyennez Ruraux, lesquels sont visitez par six Archidiacres.

Le reuenu de l'Archeuesché consiste en trois Comtez, sçauoir Louviers, Dieppe, et Aliermont; trois Baronnies, sçauoir Gaillon, Fresnes, et Desville, qui ont toutes Haute et Basse Iustice, et à tous les Offices desquelles l'Archeuesque pouruoit, auec plusieurs dîmes de Paroisses considerables; et les Deports de l'Archeuesché valent neuf à dix mille liures de rente. Ainsi tout le reuenu mis ensemble peut valoir quarante

cinq mille liures, sans y comprendre le casuel, si considerable, qu'il y échet quelquefois des Offices de la valeur de quinze mille liures.

Il a quantité de belles Maisons, comme Desville, S. Nicolas d'Aliermont, et sur tout Gaillon, que S. Louis donna par échange à l'Archeuesque Odo Rigault, et qui a esté si superbement basti par le Cardinal d'Amboise, qu'il égale la magnificence des maisons Royales.

Le chapitre est composé de cinquante chanoines, dont le rang est si considerable, que les Conseillers de la Cour s'estiment honorez d'estre dans ce Corps, duquel sont sortis plusieurs grands Personnages, vu assez bon nombre d'Archeuesques de Roüen, quelques Cardinaux et vn Pape.

Entre les Archeusques ie remarque Rodolphe Roussel, qui auoit esté Tresorier de l'Eglise de Roüen; Robert de Croismare, Chanoine et Archidiacre de Caux; Georges d'Amboise, neveu du grand et celebre Cardinal. Parmy les Cardinaux ie remarque Brando, appelé vulgairement le Cardinal de Plaisance, qui fut President des Prelats de l'Eglise Gallicane au Concile de Basle. Celui-cy ayant fondé vn college en l'Vniuersité de Pauie, pour y faire estudier de pauures Escoliers, en

considération du bien et de l'honneur qu'il auoit receu en l'Eglise de Roüen, où il auoit esté Chanoine et Archidiacre, il donna à ce Chapitre permission d'enuoyer en son College vn enfant du Diocese, pour y estre nourri dans les Estudes, l'espace de six ans. Le Pape fut Grégoire XI. lequel ayant esté grand Archidiacre en cette Eglise de Roüen, donna Bulle d'exemption audit Chapitre de la Iurisdiction des Archeuesques l'an 1370. La Dignité de ce Chapitre est encores releuée par le droict de deliurer vn Criminel chaque année le iour de l'Ascension, que la pieté de nos Roys lui a accordé en faueur de la saincteté et des miracles du grand S. Romain. Ce Priuilege est si beau, si rare, si glorieux à Dieu et à ses Saincts, si honorable à ce Chapitre, qui est le maistre des Prisons et de toute la Iustice Criminelle durant quinze iours, et il se pratique auec des Ceremonies si pleines de majesté, que si ie n'estois icy resserré, j'en décrirois les particularitez. Celuy qui en sera curieux les pourra voir dans Taillepied, dans les Antiquitez du sieur du Chesne, et dans plusieurs plaidoyers qui ont esté faits sur ce suiet.

Entre les Maisons Religieuses l'Abbaye Royale de S. Oüen tient le premier rang, et entre les

Filles celle de S. Amand. Cette préseance peut estre la cause que le iour auquel l'Archeuesque fait son Entrée, passant par S. Amand, l'Abbesse representant l'Eglise de tout le Diocese, luy donne vne fort belle Bague, comme si elle le vouloit épouser ; et quand il meurt, et qu'on luy fait vne pompe funebre, le corps repose à S. Amand auparavant d'estre porté à Nostre-Dame, et alors l'Abbesse reprend son Anneau, pour signifier que le Mariage spirituel est dissous.

Le College, qui est la Pepinière de la Republique, et le Seminaire particulierement de l'Eglise, a esté fondé par le Cardinal de Bourbon l'an 1583. qui le donna aux Peres de la Compagnie de IESVS, lesquels y enseignent auec le succez et l'approbation qu'ils ont par tout l'Vniuers. Il y a d'ordinaire plus de dix-huit cent Escoliers. Le Cardinal de Ioyeuse leur a donné vn Seminaire pour vingt-quatre enfans destinez à l'Eglise ; et on l'appelle le Seminaire de Ioyeuse.

Administration judiciaire.

VI. La Iustice souueraine reside en cet Auguste Parlement estabh au lieu de l'Echiquier, qui estoit composé de l'Assemblée des Notables de la Prouince, où se décidoient les plus grandes Causes, et les appellations des premiers Iuges.

On l'appelloit Echiquier, pource peut estre que l'ordre et la seance d'vn grand nombre de personnes, de diuerses conditions, et de diuerses pareures, auoit quelque rapport à cette figure. C'estoit vn Parlement ambulatoire qui se tenoit tantost à Roüen, tantost à Caen, et le plus souuent à Falaise; semblable aux grands Iours de Troye pour la Champagne, pendant que les Ducs de Normandie et les Comtes de Champagne estoient en credit. Et ils auoient en ces Assises generales leurs Pairs pour iuger leurs Causes, tout ainsi que nos Roys en leur Parlement : Et mesmes le Duché de Normandie estant reüny à la Couronne, cette forme de Iustice continua. Nous avons un Edit de Philippe le Bel de l'an mil trois cens deux, par lequel il ordonne que de son Parlement seroient enuoyez deux fois l'année, à Pasques et à la sainct Michel, des Conseillers pour tenir l'Echiquier de Iustice de Normandie : comme aussi en fait semblable des Maistres de la Chambre des Comptes, pour le fait et examen des Comptes. Et suiuant cette Ordonnance se trouue vn Echiquier tenu à Roüen sous le mesme Philippe le Bel, enuiron l'an mil trois cens cinq, où assisterent l'Euesque de Narbonne, le comte de S. Paul, Enguerrand de Marigny,

et autres Seigneurs, iusques au nombre de dix. Mais comme aprés l'institution du Parlement sedentaire dans Paris, Charles VII. et Loüis XI. son fils, en eurent estably d'autres en diuerses Prouinces pour le soulagement de leurs peuples; aussi Loüis XII. l'an 1499. en erigea vn Sedentaire à Roüen, à la prière des Estats de la Prouince, et à l'instance du Cardinal d'Amboise, lequel y tint la premiere seance dans le Chasteau, qui fut le lieu où le Parlement demeura sept ans, iusques à ce que le Palais fust parfait. Louis XII. dans son establissement laissa encore le nom d'Echiquier, qui fut changé par son successeur en celuy de Parlement, lequel a tenu depuis ce temps là l'vn des premiers rangs entre ces grandes et illustres Compagnies, qui sont le plus bel ornement et les plus fortes Colomnes de la Monarchie : Et celuy-ci a eu cet honneur qu'il fut choisy par vn de nos Roys, Charles IX. pour s'y déclarer Majeur. Dans son premier establissement il fut composé de quatre Presidens, vingt-huit Conseillers, destribuez en deux Chambres, et de toute autre sorte d'Officiers. François I. adjousta quinze Conseillers, Henry II. six, Henry le Grand deux Presidens : Et enfin par diuerses erections d'Officiers

le nombre est maintenant venu à huit Presidens, et quatre-vingt dix-sept Conseillers.

Sous cette Cour de Parlement ressortissent les sept Bailliages de Roüen, de Caux, de Gisors, d'Evreux, de Caen, du Coutantin et d'Alençon. Et sous ces Bailliages l'on compte trente-trois Vicomtez, deux cens quarante-trois Sergenteries, et 4232 Paroisses.

Toutes les autres Cours Souueraines contribuent à la grandeur de cette Ville. La Chambre des Comptes fut establie l'an 1580. par Henry III. où il y a par Semestre deux Presidens, quinze Maistres, douze Correcteurs et trente Auditeurs. Dans la Cour des Aydes il y a trois Presidens, et trente-cinq Conseillers. Le Bureau des Finances a vingt-deux Tresoriers, dont il y en a deux Presidens, et de plus deux Controlleurs.

Sous la Chambre des Comptes sont les trois Generalitez de Normandie, sçauoir Roüen, Caen, et Alençon. Dans la Generalité de Roüen sont treize Eslections, et dix-huit cent Paroisses. Dans celle de Caen huit Eslections, neuf cent quatre-vingt-sept Paroisses. Dans celle d'Alençon neuf Eslections, et treize cent vingt-huit Paroisses.

Il y a de plus le Bailliage et le Presidial, et la

Vicomté de Roüen, qui tiennent leur Siege au lieu qu'on appelle la Cohüe.

La Table de Marbre se tient dans la salle du Palais.

La Iustice de la Vicomté de l'Eau tient son siege auprés du Poids du Roy.

Il y a plusieurs Hautes, Moyennes, et Basses Iustices dans la Ville et Fauxbourgs, celle de S. Geruais, du Pré, d'Emendreuille, de la Fontaine Iacob, de S. Paul, de l'Hostel-Dieu et de S. Oüen.

Commerce.

VII. Le Trafic releue la grandeur de Roüen, et porte son nom aux extremitez du Monde, comme il en rapporte les richesses; car l'on tient que chaque année las Marchands de Roüen, auec ceux de S. Malo, apportent en France six millions de liures; ceux de Roüen y ayant la meilleure part. Le Port, à proprement parler, est à Dieppe, et au Havre de Grace, où se fait tout le bruit et l'embarras. Mais apres que les Vaisseaux, et les Marchands s'y sont rafraîchis, et mis en bon équipage, ils s'en viennent auec la marée faire vne entrée de triomphe sur le Quay de Roüen, qui est l'vn des plus beaux de France. Les deux Ponts qui n'en sont pas les

moindres ornemens, le diuisent en deux. Celuy qui est au dessus et qui regne depuis la Porte du Bac, iusques à la Porte de Guillaume Lyon, s'appelle le Quai de Paris, à cause des Batteaux destinez pour y amonter, qui sont tous de ce costé, et des Marchandises qui s'y chargent ou déchargent, qui se portent à Paris, ou s'en rapportent. Celuy d'au-dessous des deux Ponts est le Grand Quay, qui n'a point de nom particulier que le nom de Quay; c'est en ce lieu où tous les Nauires abordent, et où se décharge le grand nombre de marchandises qui s'apportent par Mer de tous les Païs estrangers et principalement de Hambourg, Hollande et Angleterre : les plus grands Vaisseaux que l'on voit monter iusques à Roüen dans la plus haute marée, sont tout au plus de trois cens tonneaux de port.

Entre la porte de la Harangerie et celle de S. Eloy, est vn grand bastiment qui se nomme la Romaine, c'est le lieu de la Doüanne, où tout ce qui sort du Royaume et y entre, paye vn certain droict suiuant le Tarif, et la Declaration du Roy.

Il y a trois Iuges qui ont connoissance des choses qui dépendent du Port; le Maistre des Ports; le Vicomte de l'Eau; et le Lieutenant General de l'Amirauté.

Le premier a son Siege dans le lieu que ie viens de nommer, et a connoissance sur les questions qui arriuent sur les impositions foraines, droicts d'entrée et de sortie, et autres faicts particuliers du Port.

Le second a sa séance dans la Vicomté, où se tient pareillement le Poids du Roy, qui est aussi appelé le Poids de la Vicomté, et il juge des differents qui naissent entre les Batteliers tant pour l'embarquement, port, et débarquement des marchandises, que pour autre chose.

Le troisiéme et principal tient sa Iurisdiction à la Table de Marbre du Palais, et il a non seulement la connoissance de tous les appels des Sieges de l'Amirauté de la Normandie, mais reçoit toutes les declarations de Nauires qui arriuent, et donne les congez de tous ceux qui partent pour faire voyage.

Outre cela il y a pour les Marchands la Iurisdiction du Prieur et des Consuls, qui tiennent leur Siege sur le Quay, mais au dedans de la Ville, en vn lieu nommé vulgairement la Bourse, d'où la Ruë et la Porte se nomment la Rüe et Porte de la Bourse, ou des Consuls, ou de l'Extrade. l'Edict de leur establissement fut publié en la Cour de Parlement l'an 1563. le Prieur est le

President. Ils ne jugent, par Reglement du Parlement, que iusques à deux cens cinquante liures en certaines affaires, et en d'autres iusques à l'infiny.

Le Pont de pierre estoit l'vn des plus beaux et admirables de la France, tant pour sa hauteur, que pour la profondeur de son assiette. Il estoit composé de treize arcades tres larges, et faites de bonnes pierres de taille, fondées sur pilotis de bois et de cailloux. Il se rompit par le milieu le septiéme Mars 1564, et trois Arches tomberent dans la Seine. C'est vn Ouurage de Matilde Imperatrice, laquelle apres la mort d'Henry V. son mary, choisit sa retraite en Normandie, où elle fonda plusieurs Eglises, et fit bastir ce Pont, dont les ruines n'ont point encores pu trouuer de restaurateur; le flot de la Mer qui vient deux fois le iour rendant cette entreprise presqu'impossible. Cette difficulté a fait trouuer vne inuention admirable d'vn Pont de Batteaux, au nombre de dix-neuf, qui se leue et s'abaisse auec l'eau; tous les Batteaux s'en tirent pour auoir moyen de les refaire, et pour laisser couler les glaces, qui dans le dégel d'vn grand hyuer l'emporteroient par leur faiz. I'ay marqué de lignes tous les endroits où il s'ouure.

Pont de pierre.

Pont de bateaux.

Halles.

Dans la Ville le principal trafic est dans l'enclos des Halles, vulgairement dit le Hallage. Cet Ouurage n'a point son pareil en tout le Monde, et il rauit tous les Marchands estrangers, qui ont veu les Halles et les Marchez de l'Vniuers. C'est vne grande place en quarré, dans laquelle sont basties des Boutiques fermées, et à double estage, qui font des Halles pour toute sorte de marchandises, tant foraines que manufacturées dans la dite Ville. Entre lesquelles sont renommées, la Halle aux Draps tant estrangers, que de ceux qui se font dans ladite Ville, specialement pour le Drap du Sceau, si celebre par tout, qu'il s'en porte grande quantité en Turquie, et par tout le Leuant, et qui a touiours esté estimé le meilleur Drap du Monde : Et la Halle de la Toile, où il se vend et debite toutes les semaines pour plus de soixante mille liures de Toiles, la pluspart destinées pour les Indes, et qui sert de hameçon pour en tirer l'or et l'argent. Dans ladite place est construit vn beau Portique d'vne admirable structure, sur lequel se fait la Ceremonie de la deliurance annuelle du Prisonnier; et la Chasse de S. Romain, dite vulgairement la Fierte, est apportée là dessus en Procession par les Chanoines de Nostre Dame;

le Prisonnier la leue de ses épaules par trois fois, tout le peuple criant à chaque fois, *NOEL.*

Foires.

Il y a trois Foires franches, de la Chandeleur, de la Pentecoste, du Pardon ; la premiere commence le troisiéme Féurier, et dure quinze iours ; la seconde commence le Mercredy d'aprés le Dimanche de la Pentecoste, et dure autant ; la troisiéme commence le iour de Sainct Romain vingt-troisiéme d'Octobre, au lieu nommé le Champ du Pardon, hors la ville, entre la Porte Bouuereul et Beauuoisine, et dure sept iours aprés dans toute la Ville. Il se tient encores la Veille de l'Ascension vne petite Foire de la Baronnie du Pré à S. Seuer, appartenante à l'Abbaye de Bonnes-Nouuelles.

Outre ces Foires il se tient deux fois la semaine, sçauoir les Mardis et Vendredis, grand Marché de toutes choses generalement.

Situation topographique.

VIII. La situation de Roüen, au regard du Ciel, est dans le 9me Climat, sous 49 degrez 20 min. de Latitude Septentrionale, et sa Longitude ou éloignement du premier Meridien passant par les Canaries, est de 22 deg. 8 minutes. Et ainsi son plus grand iour en Esté est de 16

heures et enuiron 4 min. et son plus court en Hyuer est de 7 heures 56 min. sans parler des Crepuscules, qui ne durent iamais moins de sept quarts d'heure, le plus souuent deux heures, et quelquefois trois, et mesme depuis le 12 Iuin iusques au 2 Iuillet il ne doit point y auoir nuit close, le crepuscule du soir estant joint à celuy du matin, à cause que pour lors le Soleil ne descend point 18 deg. au dessous de l'horizon, et tandis qu'il ne descend point plus bas, il y a toujours crepuscule, selon les Mathematiciens. Mais dans la Ville de Roüen on ne peut pas joüir de cette faueur à cause des montagnes et des broüillards.

De ce que ie viens de dire il est aisé de voir que cette Ville est au milieu de la Zone temperée ; ce qui fait aussi la temperie de l'air, qui n'est ny si chaud en Esté, ny si froid en Hyuer que celuy de Paris, à cause de l'enfoncement de cette Ville, et de la proximité de la Mer qui émousse la pointe du froid, et rabat l'ardeur du chaud. Mais aussi le froid y est de plus longue durée ; et l'air n'y est pas si doux ny si sain qu'à Paris, à cause de sa situation, laquelle tient de la qualité de la pluspart des belles choses du Monde; qui ont d'ordinaire des incommoditez

meslées auec leurs grands auantages. Car elle est estouffée de quatre grandes Montagnes qui l'enuironnent de toutes parts, il n'y a que le costé du Midy qui luy soit libre, auec vne petite ouuerture du costé de l'Orient, qui est dans le Vallon de Dernestal, où la montagne s'éloigne de la Ville enuiron vne lieuë : De là vient qu'elle est sujette à de grands et longs Broüillards, et à la peste dont elle a esté affligée depuis l'an 1622 iusques à 1650, n'ayant eu durant ce temps là que de tres petits et douteux interualles. C'est pourquoy quelques-vns accusent nos Ancestres d'auoir choisi vne situation si desauantageuse pour vne si belle Ville; puisqu'ils pouuoient, disent-ils, la placer en plusieurs autres endroits sur le bord de la Seine, où ils eussent conserué tous les auantages, et euité toutes ces incommoditez. Sans parler que l'endroit où elle est pourroit estre mis à sec, si ouurant le roc que l'on nomme le Chasteau de Robert le Diable, on creusoit quelque peu la vallée des Maillotins, où la Nature semble auoir preparé à cette belle Riuiere vn lit qui luy abrege son chemin de douze lieuës. Néanmoins, apres vne serieuse consideration, ie soustiens que cette Ville ne pouuoit estre mieux placée. Si elle eust esté plus

proche de Paris, elle eust perdu la commodité de la marée, et en suite le trafic de la Mer, qui est son tresor ; si elle eust esté plus proche de la Mer, elle en eust ressenti dauantage les incommoditez, qui sont les vents, les orages, et les subits changements de temps qui rendent les lieux maritimes rudes et fâcheux. Et enfin en tout autre endroit elle n'eust point eu les petites Riuieres de Robec et Aubette, auec leurs Ruisseaux, qui font vne grande partie du trafic et des commoditez de Roüen ; car ces deux Riuieres dés leur source, qui sont à Darnestal et à Saint-Aubin, commencent à seruir la Ville et à luy preparer ses Draps, et autres marchandises : et puis coulans par diuers endroits de ses Ruës, ils font moudre plusieurs Moulins à bled, à tan, à foulon, à teinture, à taillandiers, à huile, et autres infinies commoditez, sans lesquelles Roüen n'auroit pas dequoy attirer les tresors des païs estrangers. Et ainsi l'on peut dire que ces deux petites Riuières ont fait la Ville de Rouën.

Étendue de la ville.

IX. La grandeur de la Ville s'est accruë peu à peu, comme il est arriué dans toutes les grandes Villes.

Maintenant le Tour de la Ville le long du pa-

rapet de ses murailles, est de sept mille pas communs, qui sont de deux pieds et demy (mille pas de la sorte ne font qu'vn quart de lieuë commune, car mille pas Italiques, qui font vne demi lieuë de France, contiennent chacun cinq pieds) et ainsi le Tour de la Ville comprend sept quarts de lieuë.

La largeur depuis la Porte ou bout du grand Pont de pierre iusques à la Porte Beauuoisine, est de seize cens pas, qui font vn quart de lieuë et demy, et cent pas dauantage.

La longueur depuis la Porte S. Hilaire iusques à la Porte Cauchoise, par le chemin le plus droit de l'vn à l'autre, est de 2,600 pas, qui font trois quarts de lieuë, et cent pas dauantage: et par la ligne droite, passant par dessus le tout, c'est à dire sans passer par les détours des ruës, 2,400 pas, ce qui ne fait pas vne grande difference.

X. Pour ce qui concerne sa structure, l'on peut dire qu'elle est tres-belle en general, mais assez mediocre en particulier. Ie veux dire premierement que quand on aborde la Ville et qu'on la voit en gros, de quelque costé que ce soit, elle paroist tres-belle, parce que l'on ne voit que le

Description de la ville et de ses faubourgs.

gros des maisons, les bastimens publics, et par dessus tout les Eglises, qui sont en grand nombre, ornées de Tours eleuées, de belles Pyramides, et d'vne apparence magnifique; ce qui fait vn aspect majestueux, et donne vne idée de la Ville sortable à sa dignité. Mais quand on vient dans les ruës et que l'on en considere toutes les parties, les Edifices publics, comme le Palais de l'Archeuesché, et celuy de S. Oüen; le Palais Royal, Siege du Parlement; l'Hostel de sainct Lo, où se tient la Chambre des Comptes; la Cour des Aydes; l'Hostel de Ville; le lieu de Bouteroude; enfin tous les Edifices publics sont d'vne belle structure: mais les maisons des particuliers, à la reserue des principaux, ne correspondent pas entierement à la réputation et opulence de la Ville. Cette structure se ressent encore des anciennes Forests qui estoient aux enuirons, et qui fournissoient les materiaux des bastimens; si bien que Roüen pour ce point est inferieur à nos Villes de Renom. Les grands et frequens incendies qui ont brûlé de tres notables parties de la Ville iusques à treize fois, ainsi qu'il se voit dans Taillepied, peuuent auoir beaucoup diminué sa beauté et sa grandeur.

Il ne reste plus qu'à decrire ses parties prin-

cipales. Au dehors il y a cinq Fauxbourgs, de S. Seuer, de Martainuille, de S. Hilaire, de Bouuereul et de Cauchoise. Cinq Portes pareillement vers la Terre, qui sont la Porte Martainuille; la Porte S. Hilaire; la Porte Beauuoisine, qui n'a point de Fauxbourg; la Porte Bouuereul; et la Porte Cauchoise. Il y en a vne principale du costé de l'Eau sur le Quay, qui est la Porte du Bac, et vnze petites. La Ville se peut diuiser par les Paroisses, qui sont trente-six comprenant celles des Faux-bourgs, ou par les quatre Quartiers, dont le soing est donné aux quatre Quarteniers au temps de paiz, et durant la Guerre les Capitaines de la Ville y commandent. Ces Quartiers sont pris des quatre Portes principales, qui sont le Quartier de la Porte Cauchoise, qui a vingt-huit Ruës; le Quartier de la Porte Beauuoisine, qui en a trente; le Quartier de la Porte S. Hilaire, qui en a dix-neuf; le Quartier de la Porte Martainuille, qui en a quarante-neuf: qui font cent vingt-six Ruës dans la Ville. Il y a onze places publiques; l'Aître de Nostre-Dame; l'Aître de S. Ouën; la Vieille-Tour; la basse Vieille-Tour; la Calendre; la Boucherie dite la petite Haranguerie; le Vieil Marché; le Neuf Marché; le Marché aux Veaux, où fut brulée la

Pucelle d'Orléans; la Rouge-mare, qui est le Marché aux Cheuaux; et la Croix de Pierre.

Si mon estenduë le permettoit, ie dirois toutes les raretez de l'Eglise de Nostre-Dame et de S. Ouën, qui sont deux des plus beaux Vaisseaux de France; comme aussi de toutes les autres parties de cette Ville. Ie ne puis neanmoins omettre que la Science qui semble auoir icy choisi vne de ses principales demeures, attirée par les excellens Esprits qui y regnent, s'est renduë publique en la Bibliotheque de la Cathedrale; la quelle ayant esté dissipée pendant les Guerres de l'an 1562, fut restablie l'an 1632, par Me Pierre Acarie Penitencier et Official; et en suite l'an 1634, Monseigneur François de Harlay pour lors Archeuesque, l'ayant augmentée de la sienne, la rendit publique, y assignant six cents liures de rente tant pour la garde que pour l'accroissement d'icelle: depuis elle a esté encores augmentée par les liberalitez de Me Barthelemy Hallé, Archidiacre d'Eu; et de Me Adrian Behotte, Archidiacre de Roüen.

Enfin estant obligé de finir, puisque la Misericorde est comme le couronnement des Perfections mesme, et des Oeuures de Dieu, ie ne saurois donner vn meilleur couronnement à ce dis-

cours, que celuy que ie prendray des Hospitaux de cette Ville, où elle fait paroistre sa Misericorde. Outre les deux principales Maisons des Pauures qui sont dans la Ville, l'Hostel-Dieu qui est l'Hospital des pauures Malades; et le grand Bureau qui est l'Hospital des pauures Valides; Messieurs du Bureau ont formé vn dessein genereux, qui est premierement de bastir deux Hospitaux pour les pestiferez, aussi considerables que les deux premiers, l'vn est l'Hospital de S. Louis, qui sera pour les malades de la peste; l'autre, de Sainct Roch pour les conualescens, dont vous auez icy le Plan dans le Fauxbourg de Cauchoise. De plus, ils ont pris vn plus grand dessein d'empescher la mendicité, d'oster la faineantise, et de chasser les vagabonds, en donnant vne subsistance generale à tous les Pauures de la Ville. Les pauures Enfans sont renfermez dans le Bureau, nourris et instruits en nostre Religion, et en quelque mestier pour gagner leur vie. Les Vieillards, infirmes et estropiez sont nourris dans leurs maisons, et les vagabonds et faineants sont mis en prison et chassez. Quoyque cette haute entreprise ne soit fondée que sur la seule Prouidence, elle s'execute auec tant de bon heur, qu'il faut croire que Dieu y a mis une particuliere

benediction , et qu'il animera les charitez publiques pour establir vn si saint Oeuure : Ce qui donnera vne generale emulation à toutes les autres Villes de France, afin que la Misericorde y regne partout, et la misere nulle part.



EXTRAIT

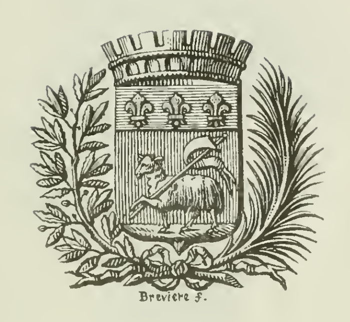
DV PRIVILEGE DV ROY.

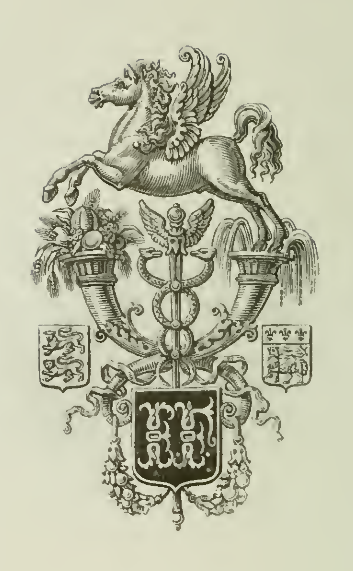
Par grace et Priuilege particulier du Roy, donné à Paris le dernier Decembre 1649, et verifié en la Cour de Parlement. Sur ce qui a esté represente à sa Majesté que la pluspart de ceux qui se sont employez iusques icy à faire les Cartes des Prouinces, Plans et éleuations des Villes, Ports et Havres, n'y ont trauaillé qu'à veuë d'oeil, ou sur des vieux exemplaires pleins de fautes, sans y auoir apporté aucune mesure ny obseruations Mathematiques, notamment dans le Plan de la Ville de Paris, desiré auec tant de passion de tous ses Subjets et des Estrangers; Sa Majesté auroit foit commander par Monsieur le Chancelier, à Iacqves Gombovst, Conducteur d'Ouurages de Fortifications, de travailler au Plan de ladite Ville et Fauxbourgs de Paris, auec toutes les ruës dans leurs mesures; mesmes de representer au naturel toutes les Egliges, Colleges, Hospitaux, Couuents, Palais, Hostels, Ponts, Places, Fontaines, et autres lieux publics et particuliers. A quoy le dit Gomboust ayant trauaillé continuellement pendant quatre ans, il se seroit si dignement acquité de ce commandement, au jugement des Experts et cognoissans qui auroient esté commis pour examiner le dit Ouurage, que sa

Majesté auroit créé et establi le dit Gomboust son Ingenieur pour l'éleuation des Plans des Villes et Maisons Royales, et luy auroit permis de grauer ou faire grauer, imprimer, vendre et debiter par luy seul les dits Plans et Perspectiues, auec les discours concernans l'explication d'iceux. Comme aussi le Plan de la Ville de ROVEN, par luy desja fait et releué de la mesme methode, maniere, mesure et échelle que celuy de PARIS, auec les mesmes soings et obseruations. Faisant inhibitions et deffences à toutes personnes de copier et contrefaire les dits Plans ou partie d'iceux, en quelque forme et grandeur que ce soit : Comme aussi de grauer ou faire grauer à l'aduenir aucuns Plans, Perspectiues ou Representations de la Ville de PARIS, de ROVEN, et autres, sans le consentement du dit Gomboust, à peine de trois mille liures d'amende, et confiscation des planches et exemplaires : Reuoquant à cet effet toutes Lettres à ce contraires et Priuileges cy-deuant accordez pour semblables Plans qui n'ont point encores esté publiez et exposez en vente; comme il est plus amplement porté par ledit Priuilege, signifié où besoin a esté.

Imprimé à ROVEN, par LAVRENS MAVRRY, Imprimeur de l'Archeuesché. 1655.



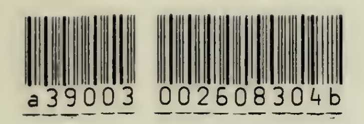

Breviere f.



ROUEN IMPRIMÉ CHEZ ALFRED PÉRON,
Rue de la Vicomté, 55.

—

M DCCC. LXI.


a39003 002608304b